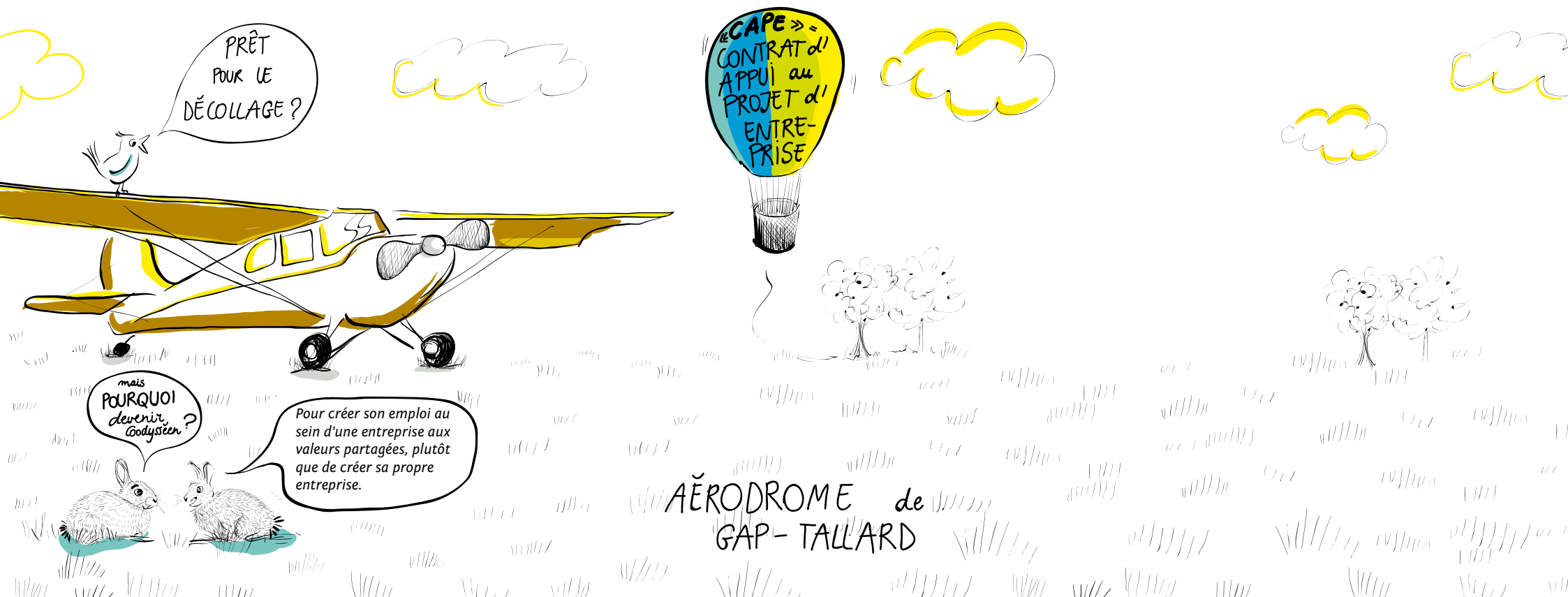




DEVENIR COODYSSÉEN.NE

Du 1^{er}
contact
à la
signature
du CAPE



DU PREMIER RENDEZ- VOUS...



POUR ENTREPRENDRE ENSEMBLE & AUTREMENT !

Choisir une alternative d'entreprise classique en devenant entrepreneur-salarié, partageant la même entreprise ;
* Développer une activité de manière indépendante sans lourd tracas administratif ;

- * Éviter l'isolement en étant accompagné et en réseau
- * Rejoindre et partager les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- * Mutualiser les expériences, compétences, contacts, outils...
- * Coopérer, participer au développement de l'entreprise collective,
- * Partager des droits mais aussi des devoirs,
- * Valoriser la pluriactivité sur notre territoire haut-alpin.

Coodyssee offre un cadre juridique, économique, social et humain où les réussites individuelles font la réussite collective, et où la réussite collective favorise les réussites individuelles.



Intéressé.e ?

Pour venir à une réunion d'information près de chez vous. Rendez-vous sur www.coodyssee.fr pour les dates, lieux, et inscription, ou contactez-nous : contact@coodyssee.fr et 04 92 48 53 05

Tu cites la charte du réseau de CAE "Coopérer pour entreprendre", non ?

Pourquoi une réunion d'info ? Pour comprendre le projet et le fonctionnement de la coopérative, et vérifier si cela est bien adapté à votre projet.



tchip tchip tchip tchiiip !

⊗ Pour des raisons d'efficacité et d'organisation, l'inscription à la réunion collective est o-bli-ga-toire !



AÉRODROME de
GAP-TALLARD

... À LA SIGNATURE DU CAPE

information collective

intéressé.e ?

oui

non



Autres orientations



Si estimé insuffisant ou pas encore mature => ré-orientation

entretien individuel



pour approfondir votre situation avec un accompagnant (projet, chiffres, questions...)



Écoute bienveillante et constructive

comité d'intégration

CRITÈRES :

- motivation et maîtrise technique d'un cœur de métier, appelé à se développer

- partager les valeurs et le projet de Coodyssée
- être prêt à facturer (= dégager un chiffre d'affaires avant la fin du CAPE)



assurance

- remplir une fiche pour l'assurance
- répondre à un questionnaire pour le comité d'intégration

si désaccord de l'assurance => entrée impossible



toujours INTÉRESSÉE?

non



oui

SIGNATURE du CAPE!

Ce n'est pas un contrat de travail ; il peut être rompu à tout moment par l'entrepreneur-salarié ou Coodyssée.

Contractualise l'entrée en période d'essai, soit : le démarrage de l'accompagnement, la participation à la vie collective, et le délai de 3 ans pour devenir associé. ①

Est limité à 6 mois, renouvelable 1 fois. ②

Coûte 30 € / mois pour couvrir les frais d'assurances et de cotisations accident du travail. ③

COMMUNICATION par Coodyssée
f + site ...

ET APRÈS?



=> fiche devenir Coodysséen.ne
=> fiche devenir associé.e